

service, c'était parce que M<sup>lle</sup> Véronique l'avait voulu ainsi ; d'ailleurs, tout ce qui sortait de ses habitudes routinières lui déplaisait. Celle-ci, de son côté, ne faisait pas faute d'exposer ses justes griefs, et il en résultait des récriminations continuelles venant troubler sans cesse la paix intérieure.

Les lettres de M. Daverny étaient assez fréquentes ; il s'y plaignait des ennuis que lui causaient les affaires de la succession, mais sans entrer dans aucun détail de nature à alarmer sa femme et sa fille ; aussi attribuaient-elles en grande partie ses plaintes au regret d'être séparé de ceux qu'il aimait et de ne plus jouir des douceurs de la vie de famille dont il avait l'habitude.

Albéric de Chaudmonpré, malgré ses menaces, n'avait pas encore attaqué devant les tribunaux la validité du testament, mais ce retard ne rassurait nullement M. Daverny sur les projets de leur ennemi ; il aurait désiré, au contraire, le voir s'adresser à l'autorité légale pour qu'elle se prononçât sur leurs droits respectifs, plutôt que d'avoir à redouter sans cesse quelques ténébreuses manœuvres. L'incertitude même, en pareil cas, devient plus pénible qu'un malheur avéré. Avec un tel homme, on pouvait tout supposer, excepté un chagrin résigné.